



La Lettre d'information de Molsheim

N°5 / 2009

Le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire le mardi 13 octobre 2009, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande présentée par la société Messier Services France - Avis de la commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'exploitation présentée par la société Messier Services France, demande liée à une évolution de son process industriel, consistant en la suppression de l'utilisation du trichloréthylène et orthonétoil.

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 23 octobre 2009 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du PV des délibérations de la séance ordinaire du 3 juillet 2009 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2009.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2^{ème} trimestre 2009. Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2009. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé 9 terrasses mobiles
- délivré 13 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein
- renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain sur les 11 demandes présentées du 1^{er} avril au 30 juin 2009

Point 3 : Budget principal – décision budgétaire modificative n° 2/2009. La décision modificative n°2 du budget principal 2009 est approuvée. Cette décision consiste en un simple réajustement budgétaire de +60.000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et de +60.000 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Point 4 : Budgets annexes – décisions budgétaires modificatives n° 1/2009. Les décisions modificatives n°1 des budgets annexes "Forêt communale" et "Camping" de l'exercice 2009 ont été approuvées. Le budget "camping" est réajusté en dépenses et en recettes de fonctionnement de +87.000 € et le budget "forêt communale" est réajusté en dépenses et en recettes d'investissement de -7.000€.

Point 5 : Lotissement Les Tournesols – cession des lots 3 et 5. Le Conseil Municipal a approuvé la procédure de pré-attribution des lots n° 3 à M. Koestel Christian et Mme Steib Martine et n° 5 à M. et Mme Cesur Mustapha. Ces lots sont destinés à accueillir une maison individuelle avec ses dépendances, servant d'habitation principale aux seuls attributaires des lots et à l'exclusion de toute autre construction. La cession des lots est effectuée comme suit :

Lot	Section	Parcelle	Contenance	Prix de vente net
3	49	969/94	environ 6,71 ares	134.200 € (soit 20.000 € l'are)
5	49	967/94	environ 6,14 ares	122.800 € (soit 20.000 € l'are)

Point 6 : Acquisition foncière auprès du Foyer de la Basse-Bruche – terrain localisé au quartier des Prés. Le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition auprès du Foyer de la Basse-Bruche de la parcelle cadastrée section 49, n°855, lieudit 3-5 rue de Lorraine d'une contenance de 27,52 ares et fixe le prix d'achat à 96.320 € soit 3.500 € l'are. Cette acquisition permettra de conserver cette parcelle en espace vert conformément au souhait de la municipalité. Dans cet esprit, celui-ci a vocation à être classé dans le domaine public afin de le rendre incessible.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim - Séance ordinaire du 23 octobre 2009 -

Point 7 : Acquisition foncière amiable – Comptoir Agricole.

L'assemblée municipale a décidé de l'acquisition auprès du Comptoir Agricole d'achat et de vente, d'un démembrement de la parcelle section 28, parcelles n°154 et 155 d'une contenance d'environ 510,76 m² (surface qui sera précisée au terme de l'arpentage actuellement en cours). Le prix d'achat est fixé à 2.000 € l'are, soit un prix net total de 10.215,20 €. L'acquisition de cette bande de terrain s'inscrit dans le projet de réaménagement de la route industrielle de la Hardt, afin notamment d'implanter une piste cyclable.

Point 8 : Régularisation foncière Ecospace – Communauté de communes – ville de Molsheim.

Dans le cadre des opérations d'aménagement menées par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, les procès-verbaux d'arpentage ont fait apparaître des délaissés nécessitant une nouvelle régularisation foncière.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux régularisations foncières suivantes :

- Cessions foncières complémentaires à la Communauté de Communes par la Ville de Molsheim des parcelles 423/8, 424/8, 425/8, situées section 50, lieudit "Bruennel", pour une contenance totale de 2,83 ares. Le montant de cette transaction est de 1.981 € HT au titre du foncier, et de 3.032,83 € HT au titre de la répartition globale des coûts d'aménagement de la zone.

- Rétrocession foncière de la Communauté de Communes à la Ville de Molsheim des parcelles section 50 parcelle 427/8, section 50 parcelle 428/8, section 41 parcelle 543/64, lieudit "Bruennel", pour une contenance totale de 1,81 are. Le montant de cette transaction est de 1.267 € HT au titre du foncier, et de 1.939,72 € HT au titre de la répartition globale des coûts d'aménagement de la zone.

En conséquence, la Communauté de Communes versera à la Ville de Molsheim une soulte globale de 1.807,11 € HT au titre des transactions foncières, correspondant à une différence entre le lot de la ville de Molsheim et celui de la Communauté de Communes de 1,02 are.

Point 9 : Gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse de Molsheim – délégation de service public pour la période 2010-2012.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la gestion de l'animation culturelle sur le site de l'ancienne Chartreuse par appel à la concurrence dans le cadre d'une délégation de service public pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Point 10 : Annulation de la décision de changement de dénomination de la rue de Champagne en rue d'Aquitaine.

Suite à la volonté unanime des riverains de maintenir la dénomination de "rue de Champagne", exprimée par un courrier collectif en date du 10 août 2009 ainsi que lors d'une réunion qui s'est tenue le 2 septembre 2009, il est décidé de revenir sur la délibération n°080/4/2009 du 3 juillet 2009 en maintenant la dénomination "rue de Champagne" sur l'ensemble de son tronçon.

Point 11 : Millipore – convention de reboisement.

Par arrêté préfectoral du 14 octobre 2008, la société Millipore a été autorisée à défricher 33 ares de terrain boisé sous réserve de procéder à un reboisement compensatoire de 50 ares. Afin de permettre à cette société de répondre à la demande qui lui est faite, la Ville a proposé la mise à disposition d'une parcelle destinée à être reboisée. Une convention a été approuvée au terme de laquelle la Ville de Molsheim met à disposition une parcelle de 50 ares en bordure de la déviation de Molsheim. Un écran-paysager sera aussi créé entre la déviation et le quartier des Prés.

Point 12 : Mise en lumière du Dompeter – participation financière de la ville de Molsheim.

Au regard du caractère emblématique du site du Dompeter, situé en partie sur le ban de Molsheim et utilisé par la commune d'Avolsheim, le Conseil Municipal décide d'accorder à la commune d'Avolsheim une subvention correspondant à 50% TTC des travaux à la charge définitive de la commune d'Avolsheim. La participation de la Ville sera limitée à 6.000 €.

Point 13 : Marché de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement de la rue des Sports.

Le projet consiste à aménager la rue des Sports, le parvis du gymnase Hossenlopp, le parking et les espaces verts côté canal, ainsi que le parvis et le parking de la piscine. Le projet d'aménagement est approuvé pour un montant total de travaux estimé à 725.000 € HT soit 867.100 € TTC. Le marché de maîtrise d'œuvre est conclu avec la société EGIS aménagement pour un montant de 16.000 € HT soit 19.136 € TTC.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim - Séance ordinaire du 23 octobre 2009 -

Point 14 : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement au Stadium.	Le projet consiste à aménager un terrain d'entraînement synthétique dans la zone située à l'arrière du terrain d'honneur au Stadium. Ce terrain fera 60m par 40m et sera agrémenté d'un éclairage. Le projet d'aménagement est approuvé pour un montant total de travaux estimé à 220.000 € TTC. Le marché de maîtrise d'oeuvre est conclu avec la société EGIS aménagement pour un montant de 17.650 € HT soit 21.109,40 € TTC.
Point 15 : Commission Consultative Communale – recensement agricole 2010.	Le Conseil Municipal désigne M. Philippe Heitz comme membre de la Commission Consultative Communale - Recensement agricole 2010.
Point 16 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux - Exercice 2009.	<p>Le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les tarifs des services publics locaux, à l'exception des rubriques suivantes :</p> <p>Droits d'entrée à l'aire d'accueil des gens du voyage - forfait journalier hivernal (période du 1^{er} novembre au 31 mars) : 7,50 € - forfait journalier (période du 1^{er} avril au 31 octobre) : 5 €</p> <p>Droits de place et d'occupation / 3^o marché du 1^{er} mai - droits d'inscription par exposant : 20 € - commerçants non sédentaires (ml) : 5 € - manèges et stands champ de foire < 100 m² : 3 € - manèges et stands champ de foire > 100m² : 1,50 €</p> <p>Tarifs - Droits de stationnement payant 1° La première 1/2 heure : gratuite</p> <p>Occupation privative du domaine public 2° Taxe pour affectation permanente / terrasses - par m²/saison : 6 €</p> <p>Copie documents administratifs Format A4 : 0,40 € Cédérom : 5 €</p> <p>Ces tarifs sont entrés en vigueur au 1^{er} novembre 2009</p>
Point 17 : Subvention pour classe de découverte au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges – modification du dispositif général.	<p>La Ville de Molsheim participe traditionnellement aux coûts des classes de découverte des élèves scolarisés dans les écoles maternelles, primaires et dans la section d'éducation spécialisée des collèges. Cette participation est fixée jusqu'à présent à 4 € par jour et par élève. Le Conseil Municipal décide de relever significativement le montant de cette participation qui passe désormais à :</p> <p>13 € par jour et par élève entre les vacances de la Toussaint et les vacances d'hiver 9 € par jour et par élève pour les autres périodes</p> <p>Il est précisé que sont identifiés comme étant des classes de découvertes, les séjours d'au moins 2 jours consécutifs comportant une nuitée à l'extérieur. Par ailleurs cette participation est limitée dans tous les cas à 50% du coût effectif total du séjour. Ce dispositif concerne l'ensemble des élèves originaires de Molsheim, quel que soit leur établissement de rattachement et leur statut.</p>
Point 18 : Subvention au budget annexe "Succession Albert Hutt".	Par le passé, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge, par le budget principal, de l'amortissement des pianos supportés par le budget annexe "Albert Hutt". En conséquence, il est décidé de verser une subvention de 5.750 € au budget annexe "Albert Hutt".
Point 19 : Attribution d'une subvention à la Société de Tir 1953.	Une subvention exceptionnelle d'un montant de 15.000 € au titre de l'année 2009 est attribuée à la Société de Tir 1953, dans le cadre de la réhabilitation et de la mise aux normes du stand de tir.
Point 20 : Attribution d'une subvention à l'association "La Sportive de Molsheim" – section sport-études Football au collège Rembrandt Bugatti.	Une subvention de fonctionnement de 3.500 € est attribuée à l'association La Sportive de Molsheim pour faire face à ses dépenses d'enseignement liées à la section sports-études football pour l'année scolaire 2009-2010.

Point 21 : Attribution d'une subvention exceptionnelle - association "Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de Molsheim".

Une subvention exceptionnelle de 4.000 € est attribuée à l'association "Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de Molsheim" afin de permettre l'acquisition de divers matériels et produits destinés à l'espace réservé au bien-être au sein de l'hôpital de Molsheim.

Point 22 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention aux collèges et lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2008-2009.

Suite à la demande de l'association sportive du LEGT Henri Meck introduite en date du 11 septembre 2009, le Conseil Municipal décide le versement d'un concours financier d'un montant total de 3.395,17 € au lycée Henri Meck au titre des championnats UNSS 2008-2009 dans les sections cross, duathlon, triathlon et ski.

Point 23 : Attribution d'une subvention à l'Institution La Providence au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Une participation financière de 45 € est versée conformément aux nouvelles conditions générales présentées au point n°17 à l'institution la Providence pour l'organisation d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim. Cette classe de découverte s'est déroulée du 19 au 23 octobre à Garchy en Bourgogne.

Point 24 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire du Centre de Holtzheim au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Une participation financière de 32,50 € est versée conformément aux nouvelles conditions générales présentées au point n°17 à l'école élémentaire du Centre de Holtzheim pour l'organisation d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim. Cette classe de découverte s'est déroulée du 8 au 13 novembre au Centre Baloo-club à Strasbourg.

Point 25 : Protection et reproduction des cigognes – APRECIAL – charte "village cigogne d'Alsace".

Le Conseil Municipal approuve la charte "Village Cigogne d'Alsace", l'adhésion à cette charte et la souscription d'un droit d'entrée au tarif de 650 €, ainsi qu'à l'adhésion à l'association Aprécial au tarif de 50 € par an.

Point 26 : Rapport annuel d'activité du Sictomme pour l'exercice 2008.

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour l'exercice 2008 présenté par Monsieur le président du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim-Mutzig et environs.

Point 27 : Rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

L'assemblée municipale a pris acte sans observation du rapport annuel pour 2008 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Point 28 : Rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix de service de l'eau potable.

L'assemblée municipale a pris acte sans observation du rapport annuel pour 2008 sur la qualité et le prix de service de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.